



Un expert vous accompagne pour réaliser les formalités juridiques de modification de votre capital social

Je souhaite augmenter mon capital social pour avoir plus de crédibilité vis-à-vis de mes partenaires.

Y a t-il des modifications à apporter aux statuts de ma société ?

Un associé souhaite quitter la société, est-ce que la réduction du capital social peut être une solution ?

Je dois reconstituer mes capitaux propres : quelles pistes ?

MÉMO

- Un conseil d'expert sur l'intérêt de l'opération
- Une crédibilité renforcée vis-à-vis des tiers
- Des formalités en toute sérénité





hors frais légaux



hors frais légaux



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la **rédaction des documents juridiques** et de la **réalisation des formalités juridiques** auprès des différents organismes compétents afin d'effectuer la modification de mon capital social.



Comment ça marche ?

1

Rencontrer

Vous rencontrez votre conseiller ou expert et lui faites part de votre projet. Il vous synthétise la procédure à réaliser, évoque ses conséquences juridiques, fiscales et sociales et vous conseille sur sa mise en place. Enfin, il vous indique les éventuels documents à collecter.

3

Déposer

Lors d'un rendez-vous avec votre conseiller, vous signez les documents puis il se charge de tout envoyer aux organismes concernés (Greffes, Trésor Public, CFE, ...).

2

Établir

Après réception des pièces, le service juridique se charge de réaliser les PV d'Assemblée Générale et de mettre à jour les statuts de votre société.



Pour aller plus loin..

- Accompagnement juridique annuel
- Pack SCI
- Prévisionnel d'exploitation

